

- NATURE DU PHENOMENE : Avalanche, Chute de blocs

FICHE N° 6

Avalanche (couloir LA CRASE DU MOULIN, couloir Combe du PONCEU) : Phénomène peu fréquent à rare, intensité prévisible moyenne à forte (avalanche de neige pulvérulente ou coulante).

Dispositif de protection : Aucun.

Chute de blocs (secteurs VERS LES COTES DE MOULIN, NANCROIX) : Phénomène moyennement fréquent à peu fréquent, intensité prévisible moyenne à forte.

Dispositif de protection : Aucun.

- PRESCRIPTION D'URBANISME : Maintien du bâti à l'existant.

Le risque fort auquel est soumis cette zone justifie le maintien du bâti à l'existant, sans changement de destination, à l'exception de ceux qui entraîneraient une diminution de la vulnérabilité, et sans réalisation d'aménagement susceptible d'augmenter celle-ci. Est cependant autorisé tout projet d'aménagement ou d'extension limitée (sans que cela se traduise par une augmentation de la capacité d'accueil) du bâti existant, qui aurait pour effet de réduire sa vulnérabilité grâce à la mise en œuvre de prescriptions spéciales propres à renforcer la sécurité du bâti et de ses occupants.

- MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLES :

↳ **Prescription pour les projets d'aménagements du bâti existant :**

- Adaptation architecturale et constructive du bâtiment permettant d'assurer la sécurité du bâtiment et de ses occupants vis-à-vis du risque.

↳ **Recommandation pour le bâti existant :**

- Adaptation architecturale et constructive du bâtiment permettant d'assurer la sécurité du bâtiment et de ses occupants vis-à-vis du risque.

↳ **Recommandation pour le bâti existant et pour les projets d'aménagement du bâti existant :**

- Réalisation d'une étude permettant de préciser le risque et de définir, le cas échéant, les dispositions architecturales et constructives permettant d'assurer la sécurité du bâtiment et de ses occupants vis-à-vis du risque.